

COMMUNE DE NEZIGNAN L'EVÊQUE

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2016

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 13/04/2016 à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Edgar SICARD, Maire.

Etaient présents : M. Edgar SICARD, Mme Nathalie ROLLAND, M. Alain RY AUX, Mme Jocelyne BALDY, M. Charles FAURE, M. Jacques MARTI, Mme Nicole RESSEGUIER, M. Jean-Louis CANTAGRILL, M. Pierre PALLARES, Mme Elodie ANDRE, M. Gérard MARTINEZ, Mme Josépha BERTOLINO, M. Olivier SCHUTT, Mme Joséphine SALMERON, Mme Sandrine TUR, Mme Marie-France DESSENOIX, Mme Sylvie TOUDON-MIQUEL

Absents :

Procurations : Mme Magali COMBES à M. Edgar SICARD, M. Kévin DUCROT à M. Charles FAURE

La séance est ouverte par l'approbation du Procès-verbal de la dernière séance. Les membres du Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque à formuler, l'approuvent à l'unanimité.

Point N°1 : Compte Administratif et compte de gestion de la commune pour l'exercice 2015

(Rapporteur : M. SICARD)

Après avoir donné lecture du compte administratif dressé en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie de Pézenas qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 2015	1 079 732.51 €
Recettes 2015	1 386 833.95 €
Résultat de l'exercice 2015	+307 101.44 €
Résultat reporté 2014	+66 469.85 €
Résultat cumulé	+373 571.29 €

Section d'Investissement

Dépenses 2015	320 132.08 €
Recettes 2015	329 963.35 €
Résultat de l'exercice 2015	+9 831.27 €
Résultat reporté 2014	+37 859.46 €
Résultat cumulé	+47 690.73 €

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie ROLLAND, adjointe déléguée aux finances, afin que soient approuvés le compte administratif et le compte de gestion.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SICARD, Maire, quitte la séance après avoir cédé la présidence à Madame ROLLAND, 1^{ère} Adjointe.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 tels qu'ils sont présentés.

Monsieur Edgar SICARD est invité à regagner la séance.

Point N°2 : Affectation du résultat budget communal

(Rapporteur : M. SICARD)

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 373 571.29 €, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Monsieur le Maire propose de couvrir le besoin de la section investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 308 571.29€.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté », soit un montant de 65 000.00€.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'affectation du résultat telle que présentée.

Point n°3 : Vote des taux d'imposition 2016

(Rapporteur : M. SICARD)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux des trois taxes correspondant au Budget Primitif 2016.

Il est proposé de conserver les taux de 2015 pour le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire rappelle que ces taux n'ont pas évolués depuis 2008

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à voter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation	18,92 %
- Taxe foncière (bâti)	21,13 %
- Taxe foncière (non bâti)	119,23 %

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTENT** les taux d'imposition 2016 tels que présentés ci-dessus.

Point N°4 : Subventions aux associations 2016

(Rapporteur : M. RYAUX)

Comme chaque année, il convient de voter les subventions municipales allouées aux associations.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les 3 grands principes sur lesquels se fondent la municipalité pour fixer le montant desdites subventions.

- 1- **L'intérêt local** : Les associations doivent être domiciliées sur la ville ou disposer d'une section locale dans le cas d'associations nationales et organiser des activités sur le territoire de la ville à l'attention des concitoyens.
- 2- **L'intérêt public et la réglementation** : Rejet des demandes émanant d'associations sectaires, d'associations culturelles, de mouvements politiques, d'associations proposant des activités contraires aux bonnes mœurs, ...
- 3- **Le besoin financier** : Les subventions sont réservées aux associations qui ne disposent pas de recettes adéquates et dont la trésorerie est insuffisante (jurisprudence de la Chambre régionale des comptes)

C'est en vertu de ces 3 principes que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions attribuées aux différentes associations pour l'année 2016 comme suit :

ASSOCIATIONS	Subventions 2015	Subventions 2016
Comité des Fêtes	8 200 €	8 200 €
Etoile Sportive Néziganaise	2 600 €	2 600 €
Foyer Rural	1 100 €	1 600 €
Les Vieux Crabots	200 €	200 €
Nézignan au Fil des Ans	2 000 €	2 500 €
Saint Hubert	300 €	300 €
Souvenir Français	200 €	200 €
Confrérie des Becos Figos	1 200 €	1 200 €
Seven Pulse	200 €	200 €
TOTAL	16 000 €	17 000 €

Monsieur Gérard MARTINEZ et Mme Jocelyne BALDY, en tant que présidents d'association sont invités à quitter la séance et ne pas prendre part au vote des subventions aux associations.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTENT** les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

Monsieur MARTINEZ et Madame BALDY sont invités à regagner la séance.

Point n°5: Budget Primitif 2015 de la Commune

(Rapporteur : Mme ROLLAND)

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2015 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se présente ainsi :

Budget Primitif 2015 Commune :

Fonctionnement

Dépenses	1 466 474,32 €
Recettes	1 466 474,32 €

Investissement

Dépenses	888 236,37 €
Recettes	888 236,37 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTENT** le Budget Primitif 2016 de la commune tel qu'il leur a été présenté.

Point N°6 : Compte administratif et compte de gestion 2015 du budget Eau et Assainissement

(Rapporteur : M. SICARD)

Après avoir donné lecture du compte administratif dressé en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie de PEZENAS qui se présente comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses 2015	109 162.52 €
Recettes 2015	140 180.54 €
Résultat de l'exercice 2015	+31 018.02 €
Résultat reporté 2014	+13 500.00 €
Résultat cumulé	+44 518.02 €

Section d'Investissement

Dépenses 2015	263 671.87 €
Recettes 2015	216 332.35 €
Résultat de l'exercice 2015	-47 339.52 €
Résultat reporté 2014	+68 078.93 €
Résultat cumulé	+20 739.41 €

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie ROLLAND, adjointe déléguée aux finances, afin que soient approuvés le compte administratif et le compte de gestion. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur SICARD, Maire, quitte la séance après avoir cédé la présidence à Madame ROLLAND, 1^{ère} Adjointe.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** le Compte Administratif 2015 et le Compte de Gestion 2015 tels qu'ils sont présentés.

Monsieur Edgar SICARD est invité à regagner la séance.

Point N°7 : Affectation du résultat budget eau / assainissement

(Rapporteur : M. SICARD)

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 qui fait apparaître un excédent d'exploitation de 44 518.02 €, il convient de procéder à l'affectation de ce résultat.

Monsieur le Maire propose de couvrir le besoin de la section investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 29 518.02 €.

Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté », soit un montant de 15 000.00 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'affectation du résultat telle que présentée.

Point n°8 : Budgets Primitifs 2016 : Eau et Assainissement

(Rapporteur : Mme ROLLAND)

Il est présenté aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel 2016 Eau et Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses et se présente ainsi :

Budget Primitif Eau et Assainissement 2016

Exploitation

Dépenses	156 221,00 €
Recettes	156 221,00 €

Investissement

Dépenses	471 746,43 €
Recettes	471 746,43 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTENT** le Budget Primitif eau et assainissement 2016 tel qu'il leur a été présenté.

Point N°9 : Demande de subvention Hérault Energies

(Rapporteur : M. SICARD)

Monsieur le Maire informe qu'il convient de faire une demande subventions auprès d'Hérault Energie pour le dossier suivant :

- **Mise en place de l'éclairage public « Chemin de la Petite Cresse »**

Contexte :

Il convient de procéder à la mise en place de l'éclairage public Chemin de la petite Cresse.

Descriptif technique des travaux :

- Fourniture et pose de câbles (155 ml)
- Confection de 3 massifs
- Fourniture et pose de 3 mats avec consoles et lanternes

Coût des travaux

Le montant total des travaux est de 11 058,60 € HT soit 13 270,32 € TTC

Plan de financement :

Subvention Hérault Energie	6 635,16 €
Financement sur fonds propres	6 635,16 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à effectuer la demande de subventions auprès d'Hérault Energie pour le dossier exposé ci-dessus.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 18h35.

Les membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire
Edgar SICARD